Image not found or type unknown

Question sur la résidence alternée.

Par **vino**, le **01/02/2011** à **04:26**

Bonjour,
Étant père de 2 enfants et ayant une résidence alternée pour mes 2 enfants mineurs, ma question était de savoir, sachant que les rapports entre mes enfants et leur mère sont tendus depuis notre séparation de couple en concubinage, la semaine effective ou ils devaient être chez elle n'a duré que 2 heures. A savoir partis a 19 heures le vendredi et appel de mon fils a 21 heures pour me dire qu'elle les ramenait chez moi. Motif de la mère: elle les reprendrait quand ils seront plus agréable a vivre.
Donc je suis allé faire une main courante avec les enfants.
Ma question était de savoir quoi faire exactement.
Pour moi une résidence alternée n'étant pas 28 jours chez le père et 2 jours chez la mère, doit elle se conformer au jugement établi...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés